



MAIRIE DE JASSERON

Commune de Jasseron (Ain)

* * * *

DECISION DU MAIRE

Décision n°DM2025.04-01

Objet : Projet d'aménagement d'un cheminement modes doux le long de la RD 52 entre Jasseron et Ceyzériat – demandes de subvention.

Monsieur le Maire de la Commune de Jasseron,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'élection du maire et de ses adjoints du 23 mai 2020 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°1 du 9 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal consent délégation permanente de fonctions à Monsieur Sébastien GOBERT, maire ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°CM2021.04-10 du 13 avril 2021 approuvant la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'étude de faisabilité par l'Agence départementale d'Ingénierie de l'Ain ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°CM2024.04-20 du 9 avril 2024 relative à la convention de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage à conclure avec l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain (ADIA) dans le cadre du projet d'aménagement d'un mode doux le long de la RD 52 entre Jasseron et Ceyzériat ;

DÉCIDE

Article 1 :

La Commune de Jasseron souhaite aménager un cheminement modes doux le long de la RD 52, entre Jasseron et Ceyzériat, afin de sécuriser les modes doux le long de cette route.

Dans un souci de préservation de son budget, la Commune de Jasseron sollicitera un accompagnement financier auprès des partenaires suivants :

- l'Etat (Préfecture de l'Ain) dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à hauteur de 20 % et dans le cadre de l'axe 3 du Fonds vert à hauteur de 13,67 %,
- le Département de l'Ain dans le cadre du dispositif « Pactes de territoire (investissement structurant) » et du plan vélo à hauteur de 4,56 % et 4,74 %,
- Grand Bourg Agglomération dans le cadre du plan d'équipement territorial (PET) à hauteur de 35,27 %,
- l'ADEME dans le cadre de l'appel à projets Vélo3 à hauteur de 1,52 %.

Article 2 :

Le coût prévisionnel des travaux, sur la base d'un estimatif au stade des études, s'évalue à 589 000 € HT. Le coût global de l'opération est estimé à 658 150,00 € HT.

Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.



Fait à Jasseron, le 29 avril 2025

Sébastien GOBERT,
Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20250429-DM2025_04_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2025
Publication : 29/04/2025